

« Les Jardins d'Alleric »
– CONTRAT D'ENGAGEMENT POMMES, POIRES et JUS DE POMME –
Période de novembre 2014 à avril 2015

L'association a pour objet :

- de favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs,
- de promouvoir des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables,
- de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre et de participer à des activités sur les fermes de ses partenaires.

Contractants

Producteur : Jean-Fabrice MIMEAU La Jaudronnière 79310 Saint Pardoux

et

Consommateur Nom : Adresse : Tel : Mèl :@.....
--

Termes du contrat

Le producteur propose des pommes et du jus de pomme de novembre à mars et des poires de novembre à janvier produits selon le cahier des charges de l'agriculture biologique.

La distribution a lieu une fois par mois aux dates de distribution prévues ci-dessous entre **18h et 19h** à la ferme de : Philippe & Françoise Dieumegard, Château d'Alleric, 79270 VALLANS (**ATTENTION : distribution de janvier sur la place de la mairie**).

Le consommateur s'engage à acheter à l'avance des fruits

et /ou du jus de pommes au producteur pour la durée du contrat.

Le consommateur s'engage à être présent sur le lieu de distribution, aux heures prévues, pour retirer son panier, ou en cas d'absence, le faire retirer par une personne de son choix.

Pour tout changement ou remarque liés au contrat, le consommateur contactera le référent Pommes : Armelle Rambaud/ 06 11 56 73 45 / a.rambaud@opmbx.org

Détail de la commande mensuelle : Indiquez dans chaque case le nombre de kilos ou de litres par mois, faites le total par ligne et multipliez ce total par le prix unitaire.

	Poids	Prix unitaire	Dates de distribution						Total	Prix total par catégorie <i>prix unitaire X nombre total</i>
			Jeu 6 Novembre	Jeu 18 Décembre	Jeu 8 Janvier	Jeu 12 Février	Jeu 12 Mars	Jeu 9 Avril		
Pommes	5 kg	11 €							Production aléatoire, vente directe.	
	10 kg	20 €								
	14 kg	28 €								
Poires	2 kg minimum par commande	2,50 € le kg				Pas de poire				
Jus de pomme		2,40 €/litre							Production aléatoire, vente directe.	
Jus de pommes pétillant		3,4€/75 cl								
Prix total des 5 livraisons =										

Prix total des 4 livraisons	Nombre de chèques (1, 2, 3, 4 ou 5)	Montant de chaque chèque

Le **paiement** de la commande des 5 livraisons s'effectue à la remise du contrat et peut être réalisé en plusieurs chèques qui seront remis au Bureau au moment de l'engagement avec le présent document ; ils seront émis à l'ordre de «Jean-Fabrice Mimeau ». Chaque chèque sera remis au producteur par le Trésorier pour encaissement au début du premier mois de la période couverte par ce chèque.

Le présent contrat expire naturellement au terme de la dernière distribution. **Toute résiliation** reste possible sous certaines conditions extrêmes étudiées par les membres du Bureau.

Le consommateur est responsable de ses produits dès la distribution.

Fait à Vallans le :

Signature du producteur

Signature du consommateur